

DESCRIPTIF DE MODULE - ANNÉE ACADÉMIQUE 2026-2027

Domaine	Design et Arts Visuels		
Filière	Bachelor en Arts Visuels		
Orientation	–		
Titre du module	Art-création IV		
Code	2AV25	AAV303754F26	
Type de formation	Bachelor		
Semestre	Semestre 4		
Crédits ECTS	8		
Prérequis	Aucun		
Langue	Français		
Lieu	ECAL		

Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage	Ce module poursuit les objectifs du module 2AV15 en renforçant et développant les compétences visées. L'étudiant·e acquiert ainsi plus d'aisance et d'autonomie dans sa démarche.		
Contenu et formes d'enseignement	Ce module s'articule en 2 unités d'enseignement. a) Studio visit (12 périodes hebdomadaires): développement du travail de recherche et expérimentations pratiques en atelier, avec l'encadrement des professeur·es et intervenant·es de la filière. b) Semaine spéciale (1 semaine de workshop): conceptualisation et réalisation d'un travail personnel durant une semaine, sous la direction et l'assistance d'un·e intervenant·e externe.		
Formes d'évaluation et de validation	L'unité a) est évaluée par un jury au terme du semestre. L'unité b) est évaluée à la fin du workshop par les artistes invité·es. L'évaluation prend en compte l'assiduité des étudiant·es aux cours. Pour l'obtention des crédits, l'étudiant·e doit obtenir la moyenne de 4 au minimum sur les deux notes attribuées.		
Modalités de rattrapage	Remédiation possible. Présentation d'un projet sur un thème donné dans l'unité ou les unités insuffisantes, le cas échéant d'un projet combinant les compétences à améliorer dans les unités insuffisantes. Pas de remédiation possible après répétition du module. Répétition l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le responsable de module.		
Enseignant·e·s	a) professeur·es et intervenant·es du BA Arts Visuels b) intervenant·e externe		

Responsable module	Stéphane Kropf		
Descriptif validé le	20 août 2026	Par	Stéphane Kropf